

# CITY CARS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DINARS

Siège Social : 31 Rue des usines Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

## Information Post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 05 Juin 2018, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2017.
- L'état des variations des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2017.

### **I. RESOLUTIONS ADOPTEES**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de 78.363.202,120 DT et faisant ressortir un résultat net 13.522.239,916 DT.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

#### **TROISIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un total bilan de 89.580.956,427 DT et faisant ressortir un résultat net de 14.812.231,285 DT.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :*

Résultat net de l'exercice 2017 : 13.522.239,916 DT ;

Réserves légales (plafonnées à 10%) : 0 DT ;

Résultats reportés : 10.276.082,154 DT ;

Bénéfice distribuable : 23.798.322,070 DT ;

Dividendes de l'exercice 2017 : 12.420.000,000 DT ; soit 0,920 DT par action ; et

Solde à affecter aux résultats reportés : 11.378.322,070 DT.

*Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,920 DT brut par action. Le paiement aura lieu à partir du 05 juillet 2018.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

#### **SIXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.*

*Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **HUITIEME RESOLUTION**

*Constatant la fin de son mandat en tant qu'administrateur de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de monsieur Mehdi MAHJOURB comme administrateur de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2018, 2019 et 2020, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **NEUVIEME RESOLUTION**

*Le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 17 avril 2018, a accepté la décision ferme, définitive et irrévocable du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement (CTKD) de démissionner de son mandat d'Administrateur.*

*L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **DIXIEME RESOLUTION**

*Suite à la démission du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement (CTKD) de son mandat d'Administrateur et à la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, après élection, monsieur Abderrahman Mohamed AKKARI, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et ce pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2018, 2019 et 2020, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.*

*Etant précisé que cette nomination vient à la suite de l'élection de monsieur Abderrahman Mohamed AKKARI, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires lors d'un vote.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **ONZIEME RESOLUTION**

*Informers les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés.*

*L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **DOUZIEME RESOLUTION**

*En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires que le CTKD a déclaré, en date du 21 novembre 2017 (Bulletin BVMT numéro 6720 du 21 novembre 2017), avoir franchi à la baisse (directement et indirectement) le seuil de cinq pourcent (5 %) de participation dans le capital de la Société.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **TREIZIEME RESOLUTION**

*En application de l'article 19 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.*

*Cette autorisation est valable pour une année et porte sur un montant d'un Million de Dinars.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **QUATORZIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

## II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

<b>BILAN</b>			
Arrêté au 31 décembre 2017			
(exprimé en dinars Tunisiens)			
<b>ACTIFS</b>	Notes	<b>31-déc.-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	A - 1	559 619,016	551 411,216
Moins : amortissements		509 724,997	348 046,212
		<b>49 894,019</b>	<b>203 365,004</b>
Immobilisations corporelles	A - 2	18 225 266,040	18 184 647,066
Moins : amortissements		2 630 624,256	1 719 214,873
		<b>15 594 641,784</b>	<b>16 465 432,193</b>
Immobilisations financières	A - 3	2 905 600,000	3 305 600,000
Moins : provisions		0,000	0,000
		<b>2 905 600,000</b>	<b>3 305 600,000</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 550 135,803</b>	<b>19 974 397,197</b>
Autres actifs non courants		198 591,766	198 591,766
Moins : provisions		198 591,766	198 591,766
		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 550 135,803</b>	<b>19 974 397,197</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks	A - 4	18 160 821,044	36 134 366,318
Moins : provisions		44 772,053	42 515,655
		<b>18 116 048,991</b>	<b>36 091 850,663</b>
Clients	A - 5	13 727 018,276	5 817 389,938
Moins : provisions		48 321,747	68 466,081
		<b>13 678 696,529</b>	<b>5 748 923,857</b>
Autres actifs courants	A - 6	411 460,899	1 397 282,265
Placements & autres actifs financiers	A - 7	17 901 960,000	30 772 940,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 8	9 704 899,898	12 712 649,041
<b>Total des actifs courants</b>		<b>59 813 066,317</b>	<b>86 723 645,826</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>78 363 202,120</b>	<b>106 698 043,023</b>

**BILAN**Arrêté au 31 décembre 2017  
(exprimé en dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31-déc.-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
<b><i>Capitaux propres</i></b>			
Capital social	<b>CP - 1</b>	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves légales		1 350 000,000	1 350 000,000
Autres capitaux propres	<b>CP - 2</b>	375 000,000	450 000,000
Résultats reportés		11 378 322,070	10 276 082,154
<b>Total capitaux propres avant résultat</b>		<b>26 603 322,070</b>	<b>25 576 082,154</b>
<b><i>Total capitaux propres après affectation du résultat</i></b>		<b>26 603 322,070</b>	<b>25 576 082,154</b>
<b><i>Passifs</i></b>			
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
Emprunts	<b>P - 1</b>	200 000,000	1 000 000,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	<b>P - 2</b>	106 768,375	92 278,541
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>306 768,375</b>	<b>1 092 278,541</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P - 3</b>	33 082 878,505	62 883 668,974
Autres passifs courants	<b>P - 4</b>	17 565 499,837	16 337 493,354
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>P - 5</b>	804 733,333	808 520,000
<b>Total des passifs courants</b>		<b>51 453 111,675</b>	<b>80 029 682,328</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>51 759 880,050</b>	<b>81 121 960,869</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>78 363 202,120</b>	<b>106 698 043,023</b>

### III. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation</b>	<b>13 500 000,000</b>	<b>1 350 000,000</b>	<b>450 000,000</b>	-	-	<b>10 276 082,154</b>	-	<b>25 576 082,154</b>
<b>Affectation du résultat 2017 (PV AGO du 05 Juin 2018)</b>								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	13 522 239,916	(13 522 239,916)	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(12 420 000,000)	-	(12 420 000,000)
* Subvention d'équipements	-	-	-	-	-	-	-	-
* Amort. subvention d'équipements	-	-	(75 000,000)	-	-	-	-	(75 000,000)
<b>Résultat au 31 décembre 2017</b>	-	-	-	-	-	-	<b>13 522 239,916</b>	<b>13 522 239,916</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2017 après affectation</b>	<b>13 500 000,000</b>	<b>1 350 000,000</b>	<b>375 000,000</b>	-	-	<b>11 378 322,070</b>	-	<b>26 603 322,070</b>

## **Information Post AGE**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05 Juin 2018, la société CITY CARS publie ci-après les résolutions adoptées :

### **PREMIERE RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juin 2016 avait décidé d'ajouter à l'objet social de la Société, une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.*

*Ayant obtenu depuis le cahier de charges permettant à la Société de mettre en application cette décision, l'Assemblée Générale Extraordinaire réitère donc l'ajout à l'objet social de la Société, d'une nouvelle activité secondaire de la Société, à savoir le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.*

*Dans ce cadre, le local sis à 51, rue Ali Darghouth, Tunis, servira comme établissement secondaire de la société pour l'exercice de cette activité.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société comme suit :*

#### **« Article 3 "Nouveau" : Objet**

*La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :*

- 1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.*
- 2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.*
- 3. toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaire ou connexe.*
- 4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet. ».*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***



### **TROISIEME RESOLUTION**

*En application notamment de la deuxième (2<sup>ème</sup>) résolution et de la décision du transfert du siège social votée lors de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 10 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'adoption d'une version mise à jour des statuts de la Société.*

*Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société pour signer cette version mise à jour des statuts de la Société.*

*Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société, avec une faculté de subdélégation, pour réaliser toute formalité nécessaire auprès de toute administration et/ou le greffe du tribunal territorialement compétent pour modifier l'adresse du siège social de la Société, en adoptant littéralement celle mentionnée à l'article 4 des statuts de la Société, à savoir 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis - Tunisie.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.***